

Les sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire

3 100 femmes et hommes



2 500
sapeurs-
pompiers
volontaires

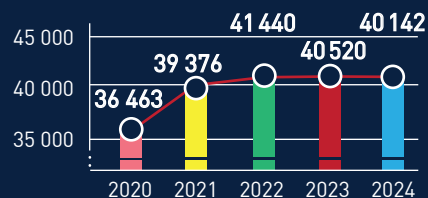


500
sapeurs-
pompiers
professionnels



100
personnels
administratifs
et techniques

40 000
interventions
annuelles



8 %
d'accidents sur
la voie publique



8 %
d'extinctions
d'incendies



8 %
d'opérations
diverses



76 %
de secours
à la personne

111
interventions
/ jour

1 intervention
toutes
les 13 minutes



74
centres
d'incendie
et de secours

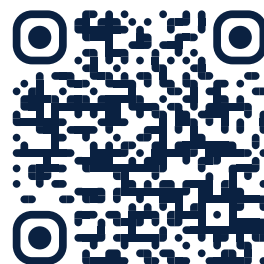


Sapeurs-pompiers
de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie

Rejoignez les sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire !

**Vous souhaitez vous engager
en tant que sapeur-pompier volontaire ?**

- 1 - Flashez le QR code
- 2 - Sélectionnez le centre d'incendie
et de secours le plus proche de votre domicile
- 3 - Contactez le chef de centre
pour convenir d'une rencontre



**Vous êtes candidat
sapeur-pompier professionnel ?**

Retrouvez toutes les offres d'emploi sur :
emploi-territorial.fr

Envoyez votre candidature par mail à :
recrutements@sdis49.fr

**REJOIGNEZ
LES SAPEURS-POMPIERS**

**POUR DES MISSIONS
QUI VOUS RESSEMBLENT**



Sapeur-pompier volontaire

à partir de
16 ans

Le sapeur-pompier volontaire, engagé pour une période de 5 ans, peut s'orienter avec l'accord de son chef de centre sur une ou plusieurs natures d'interventions (secours à personne, protection des personnes, des biens et de l'environnement, lutte contre les incendies).

Mon recrutement en 4 étapes

1



Je rencontre
le chef du centre
d'incendie et de secours,
le plus proche
de mon domicile

2

Je participe
à **des tests** sportifs
et médicaux



3

J'intègre mon centre

Je participe aux opérations
de secours (selon mon
niveau de formation),
à des exercices,
des manifestations sportives
et des cérémonies
commémoratives.



4

Tout au long
de mon engagement,
je suis formé.e
selon mes disponibilités



Selon la formation suivie,
l'enseignement est proposé en présentiel
sur le site de l'école à Feneu, à distance
ou sous une forme hybride.



Les conditions d'admission

- Résider légalement en France (sapeur-pompier volontaire)
- Être de nationalité française ou ressortissant européen sous certaines conditions (sapeur-pompier professionnel)
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont on est ressortissant
- Ne pas faire l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de sapeur-pompier
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale exigées pour l'exercice de sa fonction

Médecin, pharmacien, infirmier, vétérinaire, interne en médecine de sapeur-pompier professionnel ou volontaire

Vous pouvez devenir sapeur-pompier au titre de vos qualifications en médecine. Vous devez remplir les conditions requises et suivre une formation de 18 jours répartie sur 2 ans.

Sapeur-pompier professionnel

à partir de
18 ans

Les différentes voies d'accès

Le candidat peut s'engager sur la voie professionnelle par le recrutement sans concours, les concours externes et concours internes.

- Sans concours : sapeur

Il faut justifier de 3 ans de service dans un engagement (sapeur-pompier volontaire, jeune sapeur-pompier, engagement civique ou sapeur-pompier militaire) et avoir acquis la formation initiale de volontaire ou une formation équivalente. Ce mode de recrutement reste exceptionnel.

- Les concours externes

Concours de Caporal : accessible au niveau 3 ou au sapeur-pompier volontaire justifiant de 3 ans de service ou au jeune sapeur-pompier

Concours de Lieutenant : accessible au niveau 5 / bac+2

Concours de Capitaine : accessible au niveau 6 / bac+3

Le candidat qui a satisfait aux épreuves est inscrit sur une liste d'aptitude (publiée sur interieur.gouv.fr) valable deux années (renouvelable dans la limite de 4 années). Il doit alors postuler afin d'être recruté par un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

- Les concours internes

Les concours internes de Sergent, Lieutenant, Capitaine et Colonel sont accessibles aux agents de la fonction publique française et européenne ayant 4 ans d'ancienneté.

La formation d'intégration après recrutement

Alliant théorie et pratique, la formation se déroule à l'école départementale située à Feneu pour les non officiers et à l'école nationale supérieure de sapeurs-pompiers pour les officiers (ENSOSP à Aix-en-Provence). A l'issue de la période de stage, le sapeur-pompier peut être titularisé.